

RAC 0 (100 % SANTE) : IMPACT SUR LA COUVERTURE SANTÉ DES ACTIFS ET RETRAITES DE TOTAL

Bruno HENRI, 9/4/2019

DESCRIPTION D'UN REGIME PREVOYANCE SANTE CHEZ TOTAL

- Le groupe Total en France : 36 000 salariés (31/12/2018)
- Deux populations distinctes en termes de contrat social :
 - Socle social commun (SSC) : 15 000 salariés (~convention Pétrole)
 - Des filiales : groupe Hutchinson, filiales de distribution de produits pétroliers, et désormais SAFT, filiales solaire...
- Au niveau des **actifs du Socle social commun**, complémentaire qualifiée de « haut de gamme » pour 40 500 personnes protégées - prestations HT et hors frais : 20 M€
 - Cotisation « Famille (≥ 2 personnes) » = 2* « Isolé »
 - Financement ~ 64 % par l'employeur
- Au niveau des **retraités issus du Socle social commun**, 2 grilles

Grille « haut de gamme » des actifs	Grille moyen de gamme
6 100 adhérents (72 ans) – 10 400 PP	11 200 adhérents (79 ans) – 16 600 PP
Prestations HT hors frais : ~ 12 M€	Prestations HT hors frais : ~ 15 M€
Participation employeur fixe en € dégressive sur 10 ans	
Cotisation « Famille » = 1,5 * « Isolé »	

EXTRAIT DE L'EVOLUTION DE LA GRILLE HAUT DE GAMME

		En % de la base de remboursement SS, si non précisé					
dans le cadre du parcours de soins coordonné		Responsable SSC en vigueur jusqu'au 31 mars 2019	Responsable et Solidaire SSC, En vigueur à compter du 1 ^{er} avril 2019	Impact sur prestations Actifs	DAIF SSC Retraités	DACO alternatif	DAIF SSC alternatif
AUDIO	Audioprothèses	~ 660 % (y compris remboursement régime obligatoire)	1 700 € (y compris remboursement régime obligatoire) par oreille tous les 4 ans	0,00%	-0,10%	0,00%	0,30%
OPTIQUE	Optique, monture adulte (tarifs libres)	150 €	100 € (à compter du 1/1/2020)	-3,00%	-2,70%	-3,00%	-2,70%
	Optique, monture enfant (tarifs libres)	120 €	100 € (à compter du 1/1/2020) fréquence de renouvellement tous les 2 ans à partir de 16 ans au lieu de 18 ans				
	Chirurgie réfractive non remboursée	80 % frais réels (max 1 200 € par œil)	1 300 € / œil	0,21%	0,03%	0,21%	0,03%
DENTAIRE	Dentaire		Mise en œuvre progressive jusqu'en 2023 de la nouvelle codification, du RAC 0 dit "100 % santé"	0,70%	0,80%	2,20%	2,30%
	Orthodontie non remboursée	205%	300%	0,17%	0,02%	0,17%	0,02%
	Implants non remboursés	1 050 € (2 implants / an)	1 150 € (2 implants / an)	0,15%	0,24%	0,15%	0,24%
HOSPITALISAT.	Hospitalisation - honoraires OPTAM	250%	400%	0,02%	<0,01%	0,02%	<0,01%
	Hospitalisation - Chambre particulière en chirurgie hors ambulatoire	60 € / jour	80 € / jour	0,14%	0,32%	0,14%	0,32%
	Hospitalisation – Chambre particulière en ambulatoire	-	60 € / jour	0,05%	0,13%	0,05%	0,13%
AUTRES	Médecines douces	Ostéopathes ou diététiciens 30 € / séance, max. 4 séances / an	Extension aux autres disciplines : Chiropractie, Microkinésithérapie, Acupuncture, Auriculothérapie, Mésothérapie, Bio-kinergie, Kiné méthode Mézières, TENS - neurostimulation électrique transcutanée, Psychologues, max. 6 séances / an, 30 € max. /séance	0,67%	0,26%	0,67%	0,26%
	Autotests		120 € / an (auto-tensiomètre, autocontrôle glycémique, débitmètre de pointe) - sur prescription médicale	0,07%	0,03%	0,07%	0,03%
	Handicap		- Frais d'accompagnant d'un assuré handicapé : 50 € / jour - Déambulateur, canne, petits appareillages aidant aux déplacements, canne blanche : 200 € / an - Piles pour appareillages ou dispositifs médicaux remboursés ou aides techniques remboursées par la mutuelle : 30 € / an - Aides techniques : 250 € / an	0,11%	0,15%	0,11%	0,15%
Impact total sur la prise en charge par la complémentaire (hors FMT)				-0,68%	-0,79%	0,82%	1,11%

EVOLUTION (EXTRAIT) GRILLE RETRAITÉS MOYEN DE GAMME

		En % de la base de remboursement SS, si non précisé			
dans le cadre du parcours de soins coordonné		DAIF Responsable Sérénité en vigueur jusqu'au 31 mars 2019	DAIF Responsable et Solidaire Sérénité, en vigueur à compter du 1 ^{er} avril 2019	Impact Sérénité	Impact Sérénité alternatif
AUDIO	Audioprothèses	350%	215 % en 2019 ; 175 % en 2020 puis 145 % en 2021	-0,10%	0,00%
OPTIQUE	Optique, monture adulte (tarifs libres)	100 €	100 € (à compter du 1/1/2020)	-1,60%	-1,60%
	Optique, monture enfant (tarifs libres)	120 €	100 € (à compter du 1/1/2020) fréquence de renouvellement tous les 2 ans à partir de 16 ans au lieu de 18 ans		
	Chirurgie réfractive Non remboursée	350 € / œil	500€ /œil	0,01%	0,01%
DENTAIRE	Dentaire		Mise en œuvre progressive jusqu'en 2023 de la nouvelle codification, du RAC 0 dit "100 % santé"	1,00%	2,90%
	Implants Non remboursés	350 € (3 implants / an)	650 € (2 implants / an)	0,70%	0,70%
AUTRES	Autotests	-	120 € / an (auto-tensiomètre, autocontrôle glycémique, débitmètre de pointe)	0,03%	0,03%
	Handicap	-	Frais d'accompagnant d'un assuré handicapé : 50 € / jour Déambulateur, canne, petits appareillages aidant aux déplacements, canne blanche : 200 € / an Piles pour appareillages ou dispositifs médicaux remboursés ou aides techniques remboursées par la mutuelle : 30 € / an Aides techniques : 250 € / an	0,15%	0,15%
	Forfait Médecin Traitant			0,50%	0,50%
Impact total sur la prise en charge par la complémentaire				0,75%	2,75%